
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES DE LA SECURITE ET DE
LA DEFENSE

II) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 278 /PR/ /MAISD.-

SOMMAIRE : LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Nominations
--:-

ALPHABETIQUES :

Original	I	VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Cons- titution de la République du Dahomey;
JORD	I	
MAID	4	VU la Loi n°59/16-ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Con- seil des Ministres étant obligatoirement entendu;
MEF	2	
SGCM	10	
SGAN	10	
MEFP	2	
DP	4	
CE	2	VU les nécessités de service;
SF	5	SUR la proposition du Ministre des Affaires Inté- rieures de la Sécurité et de la Défense;
P	2	
JI	2	
Trésor	2	Le Conseil des Ministres entendu;
Info-Radio	2	
MJL	2	
Intéressé	I	
Préfet N-Ouest	I	
S.Préf.Kouandé	I	
FB.	2	

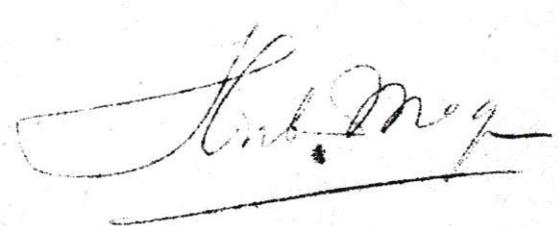
- II) E C R E T E -
-*****-

ARTICLE 1er.- M.NICOLAS Francis, Préfet du Département du Nord-
Ouest, est chargé cumulativement avec ses fonctions, de l'intérim
de la Sous-Préfecture de KOUANDE en remplacement de M.YAYA NADJO
Alou décédé.

ARTICLE 2.- Le présent Décret, qui aura effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et com-
munié partout où besoin sera./.-

Par le Président
de la République
Pr. Le Ministre des Affaires
Intérieures et de la Défense absent,
Le Ministre du Commerce, de l'Eco-
nomie et du Tourisme chargé de
l'intérim,

Le Président de la République



P.DARBOUX.-

H.MAGA.-